



Lettre d'information

2016

Anne SANDER

Député européen (Les Républicains)
Bourgogne-Franche-Comté
Grand – Est (Alsace, Champagne-
Ardenne, Lorraine)

EDITORIAL

AU SOMMAIRE

Deux ans d'action

Chers amis,

Le mois de mai fut l'occasion de fêter l'Europe, mais également mes deux ans de mandat au Parlement européen.

➤ Un goût amer

Cette deuxième année a laissé un goût amer. Les attentats de Paris et de Bruxelles ont marqué au fer rouge la France et la Belgique, touchant l'Europe en son cœur. A ces drames et cette nouvelle guerre contre le terrorisme s'ajoutent une reprise économique atone, l'afflux de migrants, le Brexit et la remise en cause généralisée de l'Union européenne.

➤ L'Europe des résultats

Cependant, des succès européens sont à noter : l'abolition des surcoûts téléphoniques en Europe et la sanctuarisation de la neutralité du net, la conclusion d'un accord sur le climat à la COP 21 à Paris, l'adoption d'un plan de relance de 315 milliards d'euros, la baisse progressive du chômage dans la zone euro, l'adoption du fichier PNR (Passenger Name Record) et du

paquet sur la protection des données personnelles à l'ère numérique.

➤ Une accélération de l'activité législative

Alors que nous arrivons à la moitié de la mandature, la phase de préparation des textes se termine, et l'activité législative du Parlement s'accélère : nous débattons dans les prochains mois de la révision du Régime d'asile de l'UE, de la réforme de la directive sur les travailleurs détachés, de la mise en œuvre de l'Union de l'énergie et du marché unique numérique.

➤ Quel avenir voulons-nous?

Ce travail technique doit s'accompagner d'une réflexion de fond : quel avenir souhaitons-nous pour l'Europe ? Le référendum britannique, malgré ses risques, est l'occasion de réinterroger notre vision du vivre ensemble. Pour moi, il doit être européen.

Amitiés

A. Sander



Au Parlement européen

En commission Emploi et Affaires sociales, en commission Industrie ou en plénière, j'agis pour défendre les engagements et les valeurs de notre famille politique.

Page 2 - 4



En circonscription

Aller à votre rencontre, sur le terrain, pour promouvoir les actions de l'Europe et faire remonter vos préoccupations : tels sont les enjeux de mon action au quotidien en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand-Est.

Page 5 - 7

➤ Migration : l'urgence de maîtriser nos frontières extérieures



1 255 640 : c'est le nombre de demandes d'asile déposées dans l'UE en 2015, soit une augmentation de 280% par rapport à 2012. La crise migratoire que connaît l'Europe actuellement est la plus grave depuis la Seconde Guerre Mondiale.

En cause, les conflits en Syrie, en Irak, en Afghanistan et en Lybie, mais également la pauvreté, qui précipite sur les routes de nombreux migrants économiques qui cherchent un avenir meilleur en Europe.

Si l'Europe doit assurer de manière coordonnée l'asile aux réfugiés de guerre, elle ne doit pas se laisser déborder par une immigration incontrôlée. L'urgence est donc de renforcer les frontières extérieures en aidant l'Italie et la Grèce à contrôler les entrées, de lutter contre les passeurs, de reconduire les déboutés du droit d'asile et d'améliorer les conditions de vie dans les pays d'origine.

➤ Une relation honnête et franche avec la Turquie



Pour juguler les arrivées de migrants sur les côtes grecques – 10 000 par jour au plus fort de la crise en octobre 2015 - un accord conclu entre le Conseil européen et Ankara est entré en vigueur en avril 2016.

Dans cet accord, la Turquie s'engage à limiter les traversées illégales et à améliorer les voies légales de demande d'asile. En échange, les chefs d'État ont promis 6 milliards d'euros, mais surtout, une libéralisation précipitée des visas pour les courts séjours turcs et une ouverture de nouveaux chapitres d'adhésion.

Si l'UE doit dialoguer avec la Turquie, et l'aider financièrement à accueillir les 2,7 millions de migrants syriens sur son sol, nous ne pouvons céder au chantage en acceptant une libéralisation des visas. Surtout, nous ne pouvons continuer à faire croire à la Turquie qu'elle sera un jour membre de l'Union. Par respect pour les Turcs, cessons cette mascarade et nouons enfin un partenariat privilégié avec ce grand pays.

➤ Secret des Affaires : un emballement incompréhensible



Une directive européenne protégeant le « secret des affaires » a été adoptée le jeudi 13 avril 2016 à une large majorité par le Parlement européen. Ce texte était l'issue de 18 mois de négociations entre le Parlement et le Conseil.

On estime qu'une entreprise européenne sur quatre a fait état d'au moins un cas de vol d'informations. Des règles très disparates existent déjà dans certains pays de l'UE pour protéger ces secrets. La nouvelle directive permet d'harmoniser ces règles et d'apporter une sécurité juridique pour les entreprises. Cependant, la proposition initiale laissait planer un risque : celui de limiter la liberté d'informer des journalistes et des lanceurs d'alertes. Pour cette raison, ma collègue Constance Le Grip a fait un long travail d'amendements pour s'assurer que la

liberté de la presse et la révélation d'informations d'intérêt général ne seraient pas menacées.

Les associations de journalistes se sont montrées satisfaites du compromis final. Malheureusement, au moment du vote, un emballement médiatique, animé par des ONG et des partis de gauche, a fait croire que le Parlement européen enterrait la liberté de la presse. Cette campagne démagogique et infondée a jeté l'opprobre sur notre assemblée et fait la preuve, encore une fois, de la désinformation à l'œuvre sur les sujets européens.

➤ TAFTA : le grand méchant loup ?



En 2013, la Commission Barroso a proposé de négocier un partenariat transatlantique de libre-échange avec les Etats-Unis (TAFTA ou TTIP en anglais). L'objectif : faciliter le commerce entre les deux continents qui représentent 40% du PIB mondial. La Commission a alors donné un mandat clair à la Commission : respecter un certain nombre de lignes rouges, notamment sur l'agriculture (non au bœuf aux hormones ou au poulet chloré !), l'exception culturelle ou le respect des normes sociales et environnementales.

Entre temps, le TTIP est devenu un épouvantail pour les altermondialistes et les antilibéraux. Pourtant, l'issue devra encore être validée et ratifiée par les 28. Notre position, chez Les Républicains, est celle du bon sens : négocions avec nos partenaires américains et essayons d'obtenir le maximum, en particulier sur l'ouverture de leurs marchés publics et la protection de nos appellations agricoles. L'Europe est la première puissance commerciale : disputons le match, avant d'abandonner la partie ! Ensuite, nous validerons - ou non - l'accord.



661 000

C'est le nombre de chômeurs de moins de 25 ans en France en mars 2016 (eurostat)

L'Europe alloue 620 millions d'€ à la France pour aider les jeunes à trouver une formation ou un emploi.

➤ Travailleurs détachés : la fin du dumping social ?



La Commission européenne a proposé en mars 2016 une révision de l'épineuse directive sur les travailleurs détachés. L'objectif ? Juguler le dumping social qu'entraîne le cadre actuel, qui date de 1996. En effet, suite à l'élargissement de l'Europe aux pays de l'Est, le nombre de travailleurs détachés a fortement augmenté (+ 40%) entre 2010 et 2014, en particulier dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, des services sociaux et de l'agriculture. Ce statut prévoit que l'employé reste aux cotisations sociales du pays d'origine mais perçoit au moins le salaire minimum du pays d'accueil.

Malheureusement, les fraudes, les abus et les inégalités de traitement engendrent un dumping social qui discrédite le dispositif et provoque la colère des salariés des pays d'accueil, principalement la France, l'Allemagne et la Belgique. En effet, les travailleurs détachés peuvent gagner jusqu'à 50% de

moins que les locaux. L'objectif de la réforme, très critiquée par les pays de l'Est, vise à réduire les différences de coût du travail entre les salariés qui exercent dans un même pays.

➤ La Politique Agricole Commune : créatrice d'emplois en zone rurale ?



Après mes avis sur les relations UE – Suisse, la gouvernance économique et le programme « mieux légiférer », mon groupe politique m'a confié la négociation d'un quatrième avis sur « la façon dont la Politique Agricole Commune peut améliorer la création d'emploi dans les zones rurales. » Les zones rurales représentent 77% du territoire de l'UE. L'agriculture et l'industrie agroalimentaire représentent 6% du PIB de l'Union, 15 millions d'entreprises et 46 millions d'emplois.

Cependant, le secteur doit faire face à des défis majeurs : l'embargo russe, la diminution de la demande, la fin des quotas laitiers, l'effondrement des prix, l'augmentation de coûts de production,

une concurrence exacerbée, un déséquilibre face aux grandes distributions et des contraintes environnementales élevées.

Ainsi, les faillites augmentent, entraînant un appauvrissement des foyers et une multiplication des suicides. Je demande donc une PAC ambitieuse avec un premier pilier fort, qui permette une véritable modernisation des exploitations, moins de paperasse et des mécanismes permettant aux agriculteurs de mieux défendre le prix de leurs produits.

➤ Lutter contre le travail au noir



L'économie souterraine pèse 2 100 milliards d'euros en Europe. Le travail non déclaré engendre trois problèmes majeurs : une atteinte aux droits des travailleurs, un appauvrissement des caisses des États et une concurrence déloyale entre les entreprises européennes. Parmi elles, les PME, qui représentent 99 % de leur total, sont les premières victimes.

La plate-forme européenne de lutte contre le travail non déclaré, que nous avons adoptée en février 2016, permet d'ouvrir un dialogue approfondi entre les différentes administrations pour limiter le recours au faux travail indépendant et aux sociétés boîtes aux lettres. Dans les zones frontalières, cette coopération clarifiera les responsabilités et limitera le flou juridique actuel.

107: SESSIONS PLENIERES
99%: TAUX DE PRESENCE
141: RAPPORTS AMENDES
4: AVIS

L'UE représente 11% des émissions mondiales de CO₂



- **Climat : combiner réduction du CO₂ et compétitivité des entreprises**



Dans le cadre de la COP21, 196 pays ont adopté fin 2015 l'« Accord de Paris, » qui vise à limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C d'ici à 2100. Pour y parvenir, l'UE s'est engagée à réduire ses émissions de 40% d'ici à 2030. Comment ? Principalement grâce à un mécanisme européen d'échange de quotas de CO₂, basé sur le principe : pollueur/payer. Les entreprises se voient allouer des quotas correspondant à leurs émissions de polluants. Elles peuvent vendre le surplus si elles réussissent à réduire leurs émissions, ou acheter des quotas supplémentaires si elles dépassent leur plafond.

Malheureusement, ce système, créé en 2003, fonctionne mal. En raison d'un excédent de quotas sur le marché, le prix de la tonne de CO₂ est très faible (5€ au lieu des 30€ initialement prévus). Ce prix bas n'encourage pas à investir dans les technologies bas carbone. En outre, même à 5€ la tonne, le système pénalise les entreprises fortement émettrices et soumises à la concurrence internationale, comme le secteur de l'acier ou de l'aluminium. Ces entreprises sont alors obligées de délocaliser dans des pays où ces contraintes n'existent pas.

Nous perdons alors sur les deux tableaux : la pollution augmente et l'Europe détruit des emplois.

L'objectif de la révision en cours de négociation est donc d'augmenter le

prix de la tonne de CO₂, tout en allouant de manière ciblée des quotas gratuits pour les entreprises soumises au risque de « fuite carbone » afin de les maintenir en Europe.

- **Le nucléaire, un outil essentiel du mix énergétique**

Les difficultés rencontrées par EDF en France ne sont pas uniquement liées au sauvetage d'Areva et au retard dans la construction de l'EPR de Flamanville et du Royaume-Uni. Elles sont également liées à un marché de l'électricité européen inadapté. En effet, les prix de gros de l'électricité (les prix d'achat entre industriels) ont chuté – sans que cela se reflète sur les prix des particuliers – en raison du subventionnement massif des énergies renouvelables, de la baisse de la consommation et de la chute du prix du CO₂.



En cas de pic de consommation ou de manque de soleil ou de vent, les pays qui n'ont pas de nucléaire allument des centrales à charbon, qui est l'énergie la plus rentable mais la plus polluante. En Allemagne, l'abandon du nucléaire et le passage aux énergies renouvelables a donc paradoxalement engendré une augmentation des émissions de CO₂.

Ainsi, le prix de l'électricité est trop bas pour rentabiliser l'énergie nucléaire et les investissements nécessaires pour mettre à jour les centrales existantes, mettant en péril le modèle économique français, alors que le nucléaire est une énergie décarbonnée et stable. L'objectif de la réforme du marché de l'électricité actuellement en discussion est donc de permettre de mieux combiner énergies renouvelables, continuité de la production, réduction des émissions de CO₂ et stabilité des prix.

- **La fin programmée des surcoûts téléphoniques à l'étranger**

Appels sortants (par minute)	Utilisation des données (par Mo)
Auparavant 0,19€	Auparavant 0,20€
Maintenant 0,05€	Maintenant 0,05€

Source : FRM

Le 15 juin 2017 sera la date butoir pour l'abolition de tous les surcoûts téléphoniques pour les appels en Europe, suite au vote d'un règlement en octobre 2015. La fin du roaming changera radicalement nos habitudes de communication au sein de l'Union européenne. Les voyageurs n'auront plus besoin de changer de carte SIM ou de désactiver leurs « données à l'étranger, » les étudiants en Erasmus ne se ruineront plus lorsqu'ils appelleront leurs proches, les frontaliers n'auront plus à s'inquiéter de capter par mégarde le réseau du pays voisin. Une première baisse est d'ailleurs entrée en vigueur.

L'accord permet également à l'Europe d'être la première puissance mondiale – devant les Etats-Unis – à inscrire dans la loi l'ouverture des réseaux, la fameuse « neutralité du net », afin d'assurer qu'aucun contenu ou débit ne sera discriminé ou dégradé sciemment par les fournisseurs d'accès à Internet sans une justification technique ou légale.



➔ **Porter les problématiques des zones frontalières au cœur des institutions européennes**



Depuis juin 2015, j'anime un groupe de travail parlementaire sur la coopération transfrontalière au sein du Parlement européen. L'objectif est de réunir eurodéputés, mais aussi fonctionnaires, diplomates et représentants de régions et d'entreprises pour réfléchir aux moyens d'améliorer la coopération entre pays voisins. La première réunion portait sur le numérique, la seconde sur la santé transfrontalière. À cette occasion, nous avons écrit une lettre à Marisol Touraine, Ministre française de la Santé, pour permettre aux frontaliers français d'utiliser plus facilement les IRM allemands.

La troisième réunion portait sur l'impact du rétablissement des contrôles aux frontières de Schengen. Selon les calculs de la Commission, la réintroduction totale des contrôles coûterait 5 à 18 milliards d'euros par an, impactant les 1,7 millions de travailleurs frontaliers de l'UE. Si rien n'est fait pour consolider nos frontières extérieures, ralentir l'afflux de

migrants et mieux coopérer dans la lutte contre le terrorisme, le rétablissement permanent des contrôles sera malheureusement inévitable.

➔ **Rapprocher les législations françaises et allemandes :**



J'ai interpellé la Commission européenne sur deux sujets révélateurs des difficultés juridiques rencontrées dans les zones frontalières et du besoin d'un rapprochement entre Français et Allemands pour une plus grande intégration européenne.

Alors que la revente de métaux est particulièrement encadrée en France (interdiction de payer en liquide, traçabilité), l'Allemagne est beaucoup plus souple. On observe donc une recrudescence de vols de métaux en France, qui sont ensuite revendus en Allemagne. Une initiative franco-allemande pour lutter contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le recel pourrait être envisagée dans ce domaine.

De même, les vendeurs de meubles ne sont pas soumis aux mêmes règles en matière de publicité en France et en Allemagne. Les Français doivent indiquer un certain nombre de caractéristiques techniques relatives à leurs produits (provenance, qualité, dimensions) alors que les Allemands ont d'autres obligations. Or, certains commerces allemands font de la publicité en France et des français en Allemagne. Ces différentes règles limitent le commerce transfrontalier et créent des tensions entre commerçants. Comment harmoniser les règles ?

➔ **Strasbourg assiégée ?**



Même si la Cour de Justice a réaffirmé à de nombreuses reprises que le siège du Parlement européen est à Strasbourg, la guérilla des députés « anti-Strasbourg » continue. Cependant, d'importants travaux sont prévus à Bruxelles pour rénover les locaux vieillissants du Parlement européen.

Au nom du Groupe Pierre Pflimlin, que j'anime avec mon collègue Andréas Schwab, nous avons alors proposé de transférer l'ensemble des activités de Plénière en Alsace afin d'optimiser l'utilisation des locaux existants en supprimant les sessions additionnelles à Bruxelles.

Nous avons également demandé de transférer en Alsace certains postes administratifs afin de limiter le coût des aménagements prévus à Bruxelles, de profiter de la place disponible à Strasbourg et de maintenir l'équilibre entre les différents lieux de travail de notre institution. Le Président du Parlement, sensible à nos arguments, a chargé les instances du Parlement d'étudier nos propositions.

➔ L'Europe et le terrorisme



ANNE SANDER
DÉPUTÉ EUROPÉEN

REÇOIT

RACHIDA DATI
DÉPUTÉ EUROPÉEN
ANCIEN GARDE DES SCAUX



INVITATION

Mardi 12 avril 2016 à 18h

Espace Culturel « Le Fil d'Eau »
Place du 19 Mars 1962
67610 LA WANTZENAU

Confirmation avant le 7 avril 2016 :
anne.sander@europarl.europa.eu

TERRORISME ET PREVENTION DE LA RADICALISATION

Présentation du rapport de Rachida DATI sur la prévention de la radicalisation
et le recrutement des citoyens européens par des organisations terroristes









➔ Un débat intense avec Rachida Dati :

Plus de 350 personnes sont venues à la Wantzenau le 12 avril dernier pour une rencontre avec Rachida Dati sur le thème du terrorisme et de la radicalisation.

Avec un discours clair, offensif et pragmatique Rachida Dati a listé les priorités : former les agents de renseignement à l'analyse de l'information, faire un travail d'écoute et de suivi des individus en voie de radicalisation, responsabiliser pénalement les géants d'Internet qui diffusent des messages d'apologie du terrorisme, revoir la carte scolaire pour plus de diversité ou encore améliorer la formation des jeunes pour les aider à s'intégrer.

Par ces rencontres – Michèle Alliot Marie en 2015, Rachida Dati en 2016 – je souhaite nourrir le débat et le dialogue avec vous sur les grandes thématiques européennes et avec des intervenants de haut niveau.

➔ De la parole aux actes : Le PNR , un outil pour lutter contre le terrorisme

Le Parlement a enfin adopté, le 14 avril 2016, le fichier PNR (« Passenger Name Record »,) ou « données des passagers aériens », qui permet de retracer les déplacements suspects des individus suivis et dangereux. Le texte, en discussion depuis 2011, a longtemps été bloqué par les socialistes, les libéraux et l'extrême droite à Strasbourg, malgré les menaces terroristes.

La plateforme d'échange des fichiers de données à l'échelle européenne permise par le vote améliorera la coopération entre services de renseignement et le suivi de ceux qui entrent et sortent de l'UE, notamment pour se rendre sur le théâtre de conflits comme l'Irak ou la Syrie.



Assemblée générale de la Fédération Française du Bâtiment (12/2015)



Rencontre dans le Doubs (03/2016)



Visite du site de Biovalsan à la Wantzenau (02/2016)



Cérémonie à Reutenbourg (04/2016)



Conseil Municipal de Blienschwiller (04/2016)



Rencontre Céréales de FranceAgriMer (01/2016)



Accueil des jeunes soutenus par Erasmus + (03/2016)



Intervention à Euroscola (04/2016)



Délégation de la Commission Emploi au siège de Google en Californie (04/2016)



Portes ouvertes du Parlement européen (05/2016)



Lycée Marc Bloch de Bischheim (03/2016)



Fêtes des vendanges au Parlement (10/2015)



Débat France 3 sur le siège de Strasbourg (02/2016)



Intervention au Comité des Régions (04/2016)



Débat France 24 sur l'emploi (04/2016)



Simulation du Parlement européen à Besançon (03/2016)



Visite du laboratoire Merck à Molsheim (12/2015)



Groupe d'experts « Vin » de la Conférence du Rhin Supérieur (11/2015)

👉 Aimez ma page Facebook : /annesanderMEP 



👉 Suivez-moi sur Twitter : @ASanderMEP 



👉 Sur mon site internet : annesander.eu



👉 Pour organiser une visite du Parlement européen :



Contacts : anne.sander@europarl.europa.eu - @ASanderMEP
ASP 13 E 253 - 60, rue Wiertz - 1047 Bruxelles
T : +32 2 28 47 525 - F : +32 2 28 49 525
LOW T 10038 - 1, avenue du Président Robert Schuman - 67070 Strasbourg
T : +33 3 88 1 77 525 - F : +33 3 88 1 79 525
annesander.eu -  @ASanderMEP -  Anne Sander